

## DISCOURS D'INSTALLATION

par Paul **Vialle**<sup>1</sup>

Président de l'Académie d'agriculture pour l'année 2016

M. le secrétaire perpétuel,  
M. le trésorier perpétuel, Mmes et Mrs les présidentes et présidents,  
Mme l'invitée d'honneur, chère Catherine Paradeise,  
chères consœurs, chers confrères,

### **Remerciements.**

Tout d'abord, permettez-moi de vous souhaiter collectivement et individuellement une excellente année 2016 : santé confirmée ou retrouvée, dynamisme et sagesse, et mille et un petits et grands bonheurs pour vous-mêmes et ceux qui vous sont chers ! J'y ajoute es vœux de complet et prompt rétablissement à notre confrère Jean-Paul Lanly.

Traditionnellement, l'année de vice-présidence est une année de noviciat voulue par nos prédécesseurs qui, dans leur grande sagesse, l'ont inscrite dans nos statuts. Elle doit permettre à tout nouveau président d'être initié par les membres du bureau aux arcanes du fonctionnement de notre Compagnie. Et si l'on suit cette sage institution, je ne devrais pas être aujourd'hui devant vous, et c'est Luc Guyau qui devrait intervenir à cet instant. Nul n'était mieux qualifié que lui pour cette fonction à la tête de notre Compagnie : agriculteur vendéen, ancien président du CNJA, de la FNSEA et de l'APCA, il a exercé toutes les plus hautes responsabilités professionnelles du monde agricole français. Elu par deux fois président du Conseil de la FAO, il a fait bénéficier l'institution internationale de son expérience et a ainsi présidé aux destinées de l'agriculture mondiale. C'est donc avec beaucoup de regrets que j'ai appris que, pour cause de mandats électifs locaux très lourds dans la Vendée qui lui est chère, il avait souhaité en cours d'année être déchargé de ses mandats parisiens. Notre Compagnie y perd beaucoup, et je tenais à associer son nom à cette séance !

Je vous suis d'autant plus reconnaissant de m'avoir manifesté votre confiance en m'élisant que mon année de noviciat a été, par la force des choses, très incomplète, et ma formation bien légère ! J'ai en cet instant une pensée reconnaissante, parmi les personnalités dont les noms sont gravés sur nos murs ou qui sont parmi nous aujourd'hui, envers ceux qui ont occupé des responsabilités et auxquels j'ai eu l'honneur de succéder plus ou moins directement au cours de ma vie professionnelle : je sais tout ce que l'agriculture française leur doit. Je me contenterai de citer

---

<sup>1</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture de France, Vice-Président du CGAAER, ancien directeur de l'INA PG, Président du CTPS ;

quelques noms, en tout premier Louis Malassis auquel l'enseignement agricole doit tant. Je pense au regretté Roger Blais, et à Jacques Delage, qui présida notre Compagnie, et qui ont façonné l'INA, devenue INA-PG puis AgroParisTech ; au regretté Jean Bustarret, et à Raymond Février, qui ont tous deux présidé notre Compagnie, ainsi qu'au regretté Jacques Poly, auxquels l'INRA doit tant ; enfin à Raymond Mérillon, également président de notre Compagnie, et à André Grammont, anciens chefs de corps des ingénieurs d'agronomie, devenus ingénieurs du GREF.

Au moment où s'ouvre 2016, je tiens à adresser mes chaleureuses félicitations pour sa distinction dans l'ordre de la Légion d'Honneur à notre présidente sortante, Jeanne Grosclaude ; j'avais travaillé avec elle voici plus de 30 ans déjà lorsque nous assumions à l'INRA l'un et l'autre des responsabilités, de légitimité certes très différentes, notamment lors de la construction de Jouy 2000 ; j'ai pu apprécier son engagement important à la tête de notre Compagnie. Elle, et notre consœur Suzanne Mériaux, jusqu'ici les deux seules Présidentes de notre Compagnie, ont beaucoup donné à l'Académie ; la qualité de leur engagement fait qu'on ne peut qu'être profondément choqués par le grand Littré, souvent plus inspiré, qui a cru pouvoir écrire cette phrase malheureuse : « *Académicien a quelquefois un féminin* » !

L'équipe constituée par notre secrétaire perpétuel, Gérard Tendron, notre secrétaire adjoint, Constant Lecoœur – nous nous connaissons et avons œuvré ensemble depuis si longtemps - ainsi que le trésorier perpétuel et le trésorier adjoint - quatre officiers d'Académie, pour reprendre un terme assez peu usité aujourd'hui - assurent la continuité. Le poids de cette maison et sa bonne marche reposent sur leurs épaules, la position de président étant par essence éphémère... Je n'aurai garde d'oublier le nouveau vice-président, Michel Candau, que je suis heureux d'accueillir aujourd'hui à cette tribune.

Enfin, rien ne serait possible sans l'implication de nos 3 collaboratrices, Corinne, Christine et Sylvie : sans elles, point de publications, ni de site internet, ni de vidéos, ni de rayonnement de l'Académie !

Je voudrais particulièrement insister sur le fait que j'ai besoin de votre indulgence, de votre soutien, de votre amitié et de votre engagement. Je reconnais devant moi un ensemble de visages dont la plupart sont familiers depuis longtemps. Ici, nombreux ont été les entrecroisements dans la vie professionnelle, beaucoup de consœurs et de confrères se connaissent de longue date. Ce n'est plus le temps des compétitions professionnelles, et encore moins celui des combats. Je suis frappé de cette atmosphère cordiale, confiante, de cette nécessaire écoute mutuelle dont je souhaite encore faciliter le développement. Nous pouvons avoir des divergences, voire des désaccords, mais ceci n'est admissible dans une Compagnie comme la nôtre que dans le respect le plus total des personnes. Fontenelle fut élu à l'Académie française, puis assumé 38 années durant la charge de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, où chaque année il s'astreignait à rédiger une synthèse des travaux scientifiques les plus marquants, travail qui suppose une érudition étonnante. Ce grand connaisseur des académies a écrit cette phrase : « *Il possédait souverainement les qualités d'académicien, c'est-à-dire, d'un homme d'esprit qui doit vivre avec ses pareils, profiter de leurs lumières et leur communiquer les siennes.* » J'aime assez cette maxime qui me semble pouvoir

encore aujourd'hui caractériser l'attitude de chacune et chacun d'entre nous.

Je tiens enfin à adresser mes chaleureux remerciements à Madame Catherine Paradeise qui vient de magistralement traiter «*Le problème de la décision publique dans un monde multipolaire*», et je voudrais que nous réfléchissions au rôle que peut jouer notre Compagnie dans le monde actuel.

### **Une Académie d'agriculture, pour quoi faire ?**

Bien sûr, l'élection à notre Compagnie constitue une reconnaissance individuelle pour chacun de nos membres. Dans une de ses épigrammes, Piron, dépité de n'avoir pu être élu à l'Académie française, avait écrit :

*« Ci-gît Piron, qui ne fut rien,  
Pas même académicien. »*

Ces deux vers sont d'ailleurs restés sa citation la mieux connue !

Cette seule motivation apparaît bien égoïste, voire même futile, alors que le monde se trouve devant tant de défis à relever dans notre secteur de compétences.

La Révolution française avait accordé la première place à la Raison, et deux siècles de progrès scientifiques, économiques et sociaux lui ont succédé. Aujourd'hui, notre société hésite dans ses choix : elle rejette un scientisme jugé arrogant, certaines attitudes marquent un retour aux périodes sombres de la pensée, les groupes de pression s'en donnent à cœur joie, les partis-pris se drapent dans la toge d'une prétendue indépendance, la ronde incessante des médias affole les esprits, la complexité et les contradictions se multiplient au quotidien, l'utilité publique cède devant «*NIMBY : Not In My Back Yard - pas chez moi*» et les acteurs souffrent... D'un autre côté, la science est érigée en juge de paix ultime des différends entre les nations, comme en matière de sécurité sanitaire ; certaines technologies conquièrent le monde en des temps record ; les campagnes caritatives en faveur de la recherche médicale lèvent des fonds considérables. La contradiction se niche au plus profond de notre nature humaine, et l'agriculture, l'alimentation et l'environnement font l'objet d'interrogations quotidiennes. Ce sont là de nouveaux problèmes, mais les réflexions sur notre rôle en tant qu'Académie ne sont pas récentes.

Jean Bustarret, dans son discours de 1975, décrivait déjà le rôle des académies :

*« Gardiennes d'une certaine tradition, ou plutôt d'une certaine façon, objective et désintéressée, de considérer les choses, elles doivent prendre leurs distances vis-à-vis de la conjoncture, tout en y étant attentives et sans pour autant se réfugier dans un passéisme suranné ou dans des spéculations purement intellectuelles, étrangères aux réalités. L'expérience de leurs membres, en même temps que leur ouverture aux innovations [...] devrait en faire un lieu de réflexion privilégié et tourné vers l'avenir. »*

Raymond Mérimon s'interrogeait à son tour, bien des années plus tard, dans son discours de fin de mandat :

*« Comme l'écrit Georges Charpak « La société humaine n'est plus adaptée à sa créativité ». Aussi*

*n'est-ce pas le rôle d'une institution comme la nôtre d'apporter sa contribution pour essayer de combler le fossé entre ceux qui savent et ceux qui ignorent, même si cette formule peut sembler caricaturale ? »*

Nos statuts dans leur grande sagesse et leur modernité reprennent les divers modes d'action ouverts à notre Compagnie :

*« Par ses séances publiques et ses publications, elle **facilite une ouverture** en direction du public et **contribue aux débats de la société** concernant les sciences et les technologies.*

*Elle s'emploie à **établir des passerelles** entre les scientifiques, les acteurs opérationnels, les décideurs et les citoyens.*

*Elle **publie et diffuse** les résultats de ses travaux [...].*

*Elle **apporte des contributions originales**, y compris aux [...] négociations [...] internationales.*

*Elle assure les liaisons avec d'autres académies et institutions françaises et étrangères.*

*L'Académie **répond aux questions dont elle est saisie par le Gouvernement.***

*Elle **exprime et fait connaître son avis sur toutes les questions qui relèvent de sa compétence.** »*

Nos statuts, tout récents, nous indiquent un cap général.

### **Procédures et institutions impliquées dans la décision publique.**

Beaucoup d'entre nous ici, à des titres divers, avons eu à mettre en œuvre diverses actions accompagnant la prise de décision publique. J'en prendrai rapidement quelques exemples.

Auparavant, il faut garder à l'esprit le rôle majeur, quoique non formalisé, des découvertes scientifiques, à l'origine de bien des décisions capitales. C'est par exemple dans la droite ligne des découvertes pastoriennes du 19<sup>ème</sup> siècle et de l'hygiénisme que furent mis en place au 19<sup>ème</sup> siècle les services d'eau potable ou d'assainissement dans les villes, ainsi que les services vétérinaires au tout début du 20<sup>ème</sup> siècle, en France et dans d'autres pays du monde. On pourrait faire la même observation à propos de l'éco-toxicologie : elle est née dans la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle suite au livre « *Silent Spring* » de Rachel Carson, appuyé sur toutes les informations scientifiques dont elle pouvait disposer, et publié en 1962. Percée scientifique et mobilisation de l'opinion constituent souvent les prolégomènes lointains, mais indispensables, de la décision publique. Mais si la percée scientifique est maintenant, pour la plupart d'entre nous, l'affaire des générations qui nous succèdent, nous gardons à coup sûr un rôle important à jouer vis-à-vis de l'opinion.

L'enquête d'utilité publique constitue depuis le début du 19<sup>ème</sup> siècle une forme classique – et autrefois assez simple – de concertation avant de grandes décisions d'aménagement. La procédure a été largement réactualisée pour prendre en compte les préoccupations environnementales. Les débats sont le plus souvent locaux, notre Compagnie n'a en règle générale pas à s'immiscer dans de tels débats, mais néanmoins on ne peut l'exclure totalement, certains cas pouvant se révéler exemplaires.

Une forme de concertation plus récente, instaurée par la loi Barnier de 1995, est la Commission nationale du débat public (CNDP) dont le rôle est de veiller à la participation du public lorsqu'il

s'agit de projets à fort contenu socio-économique. Malheureusement, de récents exemples, comme celui de la desserte du plateau de Saclay par les transports en commun dans le cadre du Grand Paris, ou le projet d'enfouissement de déchets nucléaires à Bures, mettent en lumière la difficulté d'une information équilibrée du public lorsque certains acteurs donnent l'impression de vouloir bloquer la concertation plutôt que de permettre d'approfondir les questions en débat. Si un thème suffisamment général, concernant l'un ou l'autre des sujets qui nous tiennent à cœur, était abordé, une prise de position de notre Compagnie pourrait s'avérer légitime, et utile !

Deux autres formes de contribution à la décision méritent que l'on s'y arrête.

Sans aborder le cas de la Cour des Comptes, ni celui du Conseil d'Etat, les rapports des Inspections générales ou Conseils généraux, comme l'IGF, le CGAER, l'IGAS ou le CGEDD méritent attention. A la demande du gouvernement, ces instances peuvent procéder à des propositions, ou mener des évaluations de politiques publiques suite à des questionnements précis émanant du pouvoir politique sous forme de lettres de mission. De nombreuses procédures d'attribution de missions, de relecture éventuelle, de transmission des rapports visent à s'entourer du maximum de garanties. L'ensemble de ces Conseils ou Inspections comprend plus d'un millier de personnes rompues au management public et bénéficiant d'une large expérience professionnelle. Leurs rapports jouent un rôle croissant dans le management public, en période de réformes. Pourtant, l'éventail des compétences de ces organismes est contraint par des nominations institutionnelles ; en particulier, ces services ne comportent que fort peu, voire aucun, scientifique dans leurs rangs. Des collaborations avec notre Compagnie pourraient s'avérer fructueuses pour toutes les parties, probablement sous condition de transparence et de publicité de la partie de ces rapports qui nous réaliserions.

Devant les insuffisances en matière sanitaire notamment (sang contaminé, hormone de croissance, amiante, encéphalopathie spongiforme bovine et tant d'autres), ont été créées vers la fin des années 90 diverses agences de sécurité sanitaire. Je connais bien pour les avoir présidées l'AFSSA et l'AFSSET, qui ont fort heureusement fusionné en 2010. Elles ont mis en place un cadre structuré d'expertise scientifique fiabilisé, et ont tout particulièrement veillé au respect de la déontologie face au risque de conflit d'intérêts. L'ANSES qui les a rassemblées continue dans le même esprit.

Quatre mots résument les principes d'action de chacun des comités d'experts :

- **Compétence.** Les experts sont choisis après expertise de leur dossier scientifique
- **Indépendance** : chacun doit publier une déclaration d'intérêt consultable par tous, sur Internet ;
- **Collégialité** : l'avis rendu est élaboré par une instance pluridisciplinaire, comprenant dans toute la mesure du possible diverses sensibilités scientifiques à l'intérieur d'une même discipline, et fait apparaître d'éventuels avis minoritaires ;
- Enfin, **transparence** : chaque avis est publié in extenso sur internet.

Sur de très nombreux thèmes, dont certains très sensibles comme la réouverture des frontières françaises à la viande bovine anglaise en 2003, ou la pertinence des protocoles de mesure « amiante » concernant les fibres courtes, le système a fait preuve de sa pertinence et de sa solidité

tant à l'égard des pouvoirs publics, que du grand public et des médias.

On voit donc, sur ces quelques exemples, que la préparation de la décision publique, au cours des dernières décennies, a été profondément modifiée, et s'est complexifiée et professionnalisée : l'ANSES emploie de l'ordre de 1 500 personnes à temps plein, et mobilise plusieurs centaines d'experts ; sa taille a doublé en 15 ans par rapport à celle des 2 agences d'origine. On est là fort loin du commissaire enquêteur, seul et retraité le plus souvent, en charge d'une enquête publique ! La professionnalisation est incontestable !

### **Quels sont les atouts de notre Académie ?**

A côté de ces institutions très diverses, mais au rôle majeur, quelle peut être la place d'une Académie comme la nôtre ? Quels sont ses atouts ? et quels seraient les écueils à éviter ?

#### **Atouts**

Le premier atout me semble être celui de la compétence, notamment scientifique. Nous savons tous le soin que chaque section met au choix des futurs académiciens, les discussions internes que cela entraîne, avec pour conséquence la qualité de notre Assemblée. Nous nous efforçons en permanence d'éviter deux écueils : celui d'une endogamie excessive toujours possible, et celui d'une hésitation devant certains noms connus, trop connus même, par peur d'une insuffisante intégration à nos travaux. Et le vivier est large, puisque chaque section veille avec beaucoup de soins à ce que l'ensemble des champs scientifiques soient représentés au sein de l'Académie, et par les meilleurs.

Le second atout est celui d'une grande diversité de nos membres.

Notre Académie n'est pas un clone de la seule Académie des sciences. Sa composition reflète une grande diversité : certes, les scientifiques y siègent en bon nombre, mais les technologues, les politiques, les professionnels, les administrateurs, les praticiens, les paysagistes et les jardiniers y ont toute leur place, comme si, dans notre domaine, Académie des sciences, Académie des technologies, Académie des sciences morales et politiques et même Académie des Beaux Arts s'étaient réunies pour travailler conjointement. Incontestablement, à une période caractérisée par une segmentation des approches, et, corrélativement, une forte demande de décloisonnement et de transversalité, cette diversité voulue dès l'origine de notre Compagnie est une grande chance.

L'Académie n'a pas d'intérêts particuliers à défendre, à la différence de nombreux groupes de pression. Les conflits d'intérêts, même s'ils sont présents chez nous comme ailleurs, sont considérablement affaiblis par le fait que beaucoup d'entre nous sont à présent éloignés des contingences professionnelles. Notre Compagnie a par ailleurs une longue tradition de modestie budgétaire, je dirais presque d'ascétisme, qui nous met collectivement à l'abri des tentations du siècle ! Il faudra néanmoins veiller à la manière dont nous pourrions mettre cet atout en exergue.

Expérience et sagesse, enfin, me paraissent pouvoir caractériser notre collectivité. A une époque

où le neuf chasse l'ancien à cadence rapide, où les institutions se reconfigurent maintes et maintes fois, où une publication scientifique de plus de 10 ans est considérée comme totalement dépassée, non du fait de son contenu, mais de sa seule date de publication, où les bases scientifiques sur lesquelles s'est bâtie la civilisation moderne sont en butte à l'ignorance teintée de relativisme de nombre de nos contemporains, notre voix a toutes les raisons de vouloir se faire entendre.

### **Quelle place, et quels outils ?**

L'Académie d'agriculture ne saurait être ni Institut de recherche, ni agence de sécurité sanitaire, ni censeur. Fontenelle – encore lui – affirmait :

*« L'esprit de discussion est assez contraire à celui de décision ; mais l'Académie doit plus examiner que décider, suivre attentivement la nature par des observations exactes, et non pas la prévenir par des jugements précipités ».* J'ajoute que Fontenelle a constamment œuvré à faire connaître à un grand public cultivé, curieux de sciences, une version simple et compréhensible du plus grand nombre de sujets très divers, allant de la botanique aux mathématiques, à l'astronomie et à la physique.

N'est-ce pas là une ambition que pourrait faire sienne notre Académie, sur des sujets qui concernent chacune et chacun de nos concitoyens, et sur lesquels ils ont le plus grand mal à se faire une opinion au milieu du tintamarre médiatique qui se plait à exacerber les approches conflictuelles.

### **Quel public ?**

Les cibles sont nombreuses et diverses, et ce n'est pas le lieu de les détailler, mais on peut citer les décideurs (niveau national, régional, grandes agglomérations), les élus réunis au sein de l'OPECST, les chercheurs, ou même des entreprises qui souhaiteraient nous questionner.

Alfred Sauvy a pu écrire : *« L'opinion publique [...] est souvent une force politique, et cette force n'est prévue par aucune constitution. »* Faire passer des messages aux décideurs nécessite souvent de faire le détour par le grand public, avec des interventions sur des sujets de fond ou d'actualité. De ce point de vue l'initiative de la section 2 avec son chantier sur *« La forêt et le bois en 100 questions »* apparaît exemplaire : ne pourrait-elle pas être étendue à d'autres sections ou groupes de travail de l'Académie ? Les liens avec l'enseignement supérieurs se renforcent, grâce à l'action de nos confrères ; certains publics spécialisés, comme les professeurs de sciences de la vie et de la terre, ne pourraient-ils pas être aussi des interlocuteurs privilégiés ?

Les outils, pour beaucoup, sont disponibles. Nos séances, accessibles par internet, sont malheureusement trop peu suivies à l'extérieur, parce que mal connues, et se pose la question de la meilleure manière de les faire connaître. Il fut un temps par exemple, où les chercheurs de tel laboratoire de l'INRA Versailles, venaient systématiquement à chaque séance de l'Académie...

Les multiples ouvrages écrits par des académiciens témoignent de l'activité des membres de notre compagnie. Quant aux nombreuses publications de l'Académie, elles constituent une chance, dans le cadre d'une politique éditoriale efficace et cohérente ; je sais que ce sujet sera réexaminé prochainement.

Enfin, notre Compagnie pourrait s'autosaisir des sujets d'actualité liés aux politiques publiques et

faire connaître à chaque occasion un avis de l'Académie.

### **Partenariats.**

Dans bien des cas, notre Compagnie ne devrait-elle pas examiner les collaborations à nouer pour ne pas intervenir seule ? Nous avons noué des collaborations avec les autres académies, elles se poursuivent dans un esprit collectif ; en outre, s'associer avec, par exemple, des Conseils généraux (CGAER ou le CGEDD par exemple) pour la partie scientifique d'un certain nombre de rapports est envisageable. De plus, en quoi se mettre en contact avec le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, le Conseil économique et social ou avec telle ou telle commission parlementaire pourrait-il apparaître choquant ?

Ces partenariats pourraient aussi se développer sur des thèmes plus matériels. Malgré le dévouement de ceux qui s'en occupent à l'Académie, il est certain que le manque de moyens handicape à la longue notre communication, essentielle si nous voulons jouer pleinement notre rôle dans la société : ne pourrait-on envisager de démultiplier leur action grâce à un partenariat avec des organismes, qu'il s'agisse de Ministère ou d'organismes comme l'INRA ?

### **Quelques écueils à éviter.**

Il est illusoire de penser qu'une Académie peut faire œuvre scientifique originale : la Science en construction - avec un grand S - se situe dans d'autres institutions...

Ferdinand Brunot, chercheur en linguistique de grand talent, fut le premier titulaire d'une chaire d'histoire de la langue française à la Sorbonne. En 1932, l'Académie française jugea bon de produire pour la première fois de son histoire une Grammaire française, futur monument à la gloire de notre langue ! Elle en confia l'essentiel de la rédaction à un jeune et talentueux agrégé, surveillé de près par les Immortels : pourtant, à sa sortie, l'ouvrage fut l'objet de l'hilarité des spécialistes. Ferdinand Brunot écrivit une critique lapidaire et mordante sur l'ouvrage : « *Le papier en est beau, l'impression nette.* » Malgré ses talents, il ne fut évidemment jamais élu académicien ! Mais il faut garder la leçon en mémoire...

Dans beaucoup de cas où le débat scientifique reste brûlant, je crois indispensable de se garder des opinions trop tranchées. Pour gagner la confiance de nos concitoyens et les aider à adopter une attitude ouverte plutôt que se contenter de suivre des slogans faciles et caricaturaux, citer dans chaque synthèse certains avis minoritaires scientifiquement défendables s'avèrera souvent utile. La suggestion rappelée plus haut me semble parfaitement adaptée : « ... *l'Académie doit plus examiner que décider, suivre attentivement la nature [...] et non pas la prévenir par des jugements précipités.* »

Il nous faut souvent viser préférentiellement la transversalité, produire des synthèses sur des questions d'actualité et nous engager encore davantage dans la diffusion de l'information scientifique et technique, remettant en perspective les acquis quelquefois lointains, et les développements plus récents de la science, des techniques et des pratiques.

Notre recrutement très diversifié, la grande expérience professionnelle de nos consœurs et confrères,



leur prise de distance par rapport aux exigences de la compétition professionnelle nous autorisent cette ambition, et nous mettent en mesure de répondre à des attentes multiples de nos concitoyens.

Les conflits d'intérêt réels ou supposés ont fait apparaître dans de multiples affaires leur caractère dévastateur, en sapant à chaque fois profondément la confiance du public à l'égard des détenteurs du savoir : lors des crues dans la Somme voici quelques années, la parole d'un éclusier aurait été plus crédible que les dénégations justifiées des services hydrauliques assurant qu'il n'y avait aucun délestage de l'eau de l'Oise vers le département voisin : leurs responsables étaient suspectés de ne se soucier que du bassin de la Seine !

Notre Compagnie n'est pas et n'a jamais été un lobby, et n'a pas d'intérêts à défendre. Mais si nous voulons nous assurer une confiance durable de la part de nos compatriotes, il conviendra néanmoins de veiller avec soin aux voies et moyens d'être transparents sur de possibles liens d'intérêt, et de le faire connaître !

### **En guise de conclusions...**

Le monde qui nous entoure, souvent déboussolé, a besoin de notre compétence, qu'il s'agisse de nos concitoyens ou des politiques publiques. Cela a toujours été le cas, mais aujourd'hui le besoin me semble plus fort, et les voies et moyens d'y parvenir doivent être partiellement réinventés.

J'ai une conviction : l'Académie possède de nombreux atouts ; elle est à même de jouer un rôle important pour faciliter à nos concitoyens la compréhension d'un monde qui a perdu ses certitudes et qui est rongé par la peur, et pour participer davantage à l'élaboration de la décision publique dont la complexité a été si bien mise en évidence par Catherine Paradeise. Pour cela, nous devons sans hésiter faire des offres de service à quelques uns des multiples acteurs impliqués dans cette prise de décision, et nous devons nous préparer à répondre dans des délais compatibles avec ceux qu'exige cette décision publique, ce qui ne sera certainement pas le plus facile ! Et le meilleur moyen de convaincre les décideurs reste l'éducation d'un public large et avide de savoir et de comprendre !

Il ne s'agit là que de quelques pistes possibles. Je souhaite m'y engager avec vous, après les avoir discutées de manière plus détaillée, en bureau bien évidemment, mais également avec vous tous. Pour cela je suis demandeur d'une rencontre au cours des prochaines semaines avec chaque section et groupe de travail : je dois compenser ma trop courte période de noviciat...

Je vous remercie.